

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Vendredi 18 août 2017

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a statué sur la reconnaissance et l'indemnisation du cyclone Donna du 8 au 10 mai 2017.**

La CAMA (Caisse d'assurances mutuelles agricoles) s'est réunie le 20 juillet dernier afin d'examiner les conséquences pour les exploitants agricoles du passage du cyclone Donna du 8 au 10 mai 2017.

Afin de prendre en compte l'avis émis par la CAMA, à l'unanimité de ses membres, le gouvernement souhaite:

- reconnaître le cyclone Donna comme accident climatique exceptionnel ;
- reconnaître les huit communes suivantes sinistrées au titre de cet évènement climatique : Yaté, Pouébo, Lifou, Maré, Ouvéa, Ouégoa, Touho et Poindimié ;
- reconnaître comme éligibles à une indemnisation au titre des calamités agricoles, en réparation des préjudices agricoles qu'ils ont subis du fait de ce cyclone, 81 exploitants, tous sociétaires de la CAMA.

L'indemnisation est prise en charge par l'APICAN (Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles). La CAMA est chargée d'effectuer les versements individuels.

\* \*  
\*